

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle Avicole et Cunicole du 13/10/2015 – version définitive

I. Identification du document

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Avicole et Cunicole du 13 octobre 2015 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Catherine Colot
Date de publication	Décembre 2015
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – en annexe

Yolin Targé, représentant suppléant, préside la séance.

II. Validation du PV de l'Assemblée précédente et mise en œuvre des actions

a) Validation du PV

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 28 mai 2015 est approuvé sans remarque.

b) Mise en place des actions

Catherine Colot présente l'état de mise en œuvre des actions menées par le Collège jusqu'à présent.

1. **Dossier sur les aides à l'investissement et au développement en agriculture**

Dans le cadre du nouvel arrêté fixant les aides à l'installation et au développement (ADISA), les exploitations de classes 2 et 3 pourront à présent bénéficier d'un premier niveau d'aide. Les classes 1 restent toujours non éligibles pour en bénéficier. Sous l'arrêté ISA, seules les productions reconnues de qualité différenciée étaient éligibles. Il s'agit donc d'une avancée pour le secteur, priorité qui avait été relayée en assemblée sectorielle et validée par le Collège des Producteurs.



2. Aménagement des parcours

Pour rappel, cet aspect concerne la volaille plein air et notamment le bio. Un besoin important d'aménagement des parcours a été exprimé en assemblée sectorielle pour valoriser l'image de la production, permettre aux poulets d'explorer correctement le parcours et éviter des concentrations en azote trop importantes à la sortie des trappes. Une demande d'aide au titre de la mesure se rapportant aux Centres de Référence et d'Expérimentation a été introduite par l'Awé pour 2 producteurs. Une notification d'acceptation a été rendue pour l'un des 2. L'AWE collabore avec le CRA-W, unité d'amélioration des espèces et biodiversité, pour la partie plantations (fruitiers, arbres nobles, arbustes, haies).

3. Nouvelle réglementation bio

Grâce à la collaboration entre les chargées de mission des secteurs Bio et Avicole-Cunicole, ainsi qu'à l'adhésion de la SoCoPro à l'association européenne des volailles rurales ERPA, les problèmes liés à la nouvelle réglementation bio ont pu être identifiés. Les positions des aviculteurs bio ont également pu être relayées tant aux niveaux régional qu'europpéen. Des avancées ont été obtenues, telles que le maintien de la mixité des fermes, le maintien de l'autorisation de reproducteurs non Bio, la réapparition des règles de limite de taille d'élevage en volailles de chair, l'instauration d'une limite également un pondeuses, l'épointage du bec des pondeuses avant 3 jours, la conversion des parcours.

4. Abattage de proximité

L'objectif est d'identifier des solutions et des leviers d'actions à présenter au pouvoir politique et aux autorités publiques pour les producteurs qui assurent la vente directe de leurs volailles et produits de leurs canards à foie gras, mais aussi pour les autres secteurs de la viande. Une chargée de mission a été engagée pour trois mois, afin de réaliser une étude sur les coûts d'abattage selon différentes tailles d'outils (abattoir agréé de petite taille, abattage à la ferme sous autorisation ou agrément).

5. Simplification administrative

La SoCoPro collabore avec l'administration pour dégager les priorités transversales en matière de simplification. Une enquête sera lancée début 2016 auprès des producteurs.

6. Protection du terme « fermier »

Ce point concerne surtout les éleveurs de pondeuses qui voient dans les commerces leurs boîtes d'œufs jouxtant d'autres boîtes identifiées sous « ferme unetelle », alors qu'elles n'en proviennent pas. Un travail est mené avec la DGO3 pour protéger les termes « Ferme », « Fermier ».

Résultats du sondage opéré par Nature et Progrès

Sylvie La Spina de l'asbl Nature et Progrès présente les conclusions du sondage mené auprès des producteurs de porcs et de volailles et aussi des consommateurs. Ceux-ci ont opéré un classement identique des pistes de solutions proposées dans l'enquête. Ces pistes ont été échelonnées par les personnes sondées dans l'ordre de priorités suivant: 1° rétablir une image réaliste de l'agriculture auprès des consommateurs, 2°encourager les communes rurales à informer les citoyens qui s'y



installent, 3° aider les producteurs à présenter leur projet d'installation auprès des riverains, 4° créer un organe de médiation, 5° modifier les procédures d'installation, 6° classer les élevages hors sol dans les zonings industriels. Une présentation plus détaillée de cette enquête sera exposée le 30 octobre en même temps qu'un bilan sur l'accès à la terre et les problèmes liés à l'abattage de proximité (consulter le site internet de Nature et Progrès).

III. Présentation du nouvel arrêté fixant les aides à l'installation et à l'investissement en agriculture : focus sur les nouveautés pour le secteur avicole et cunicole par Youri Bartel

Monsieur Youri Bartel présente une comparaison (http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/201510_ISA_vs_ADISA_YOURI_BARTE_L.pdf) des anciennes aides à l'agriculture ISA et des nouvelles mesures (ADISA) établies dans le cadre du nouveau plan de développement rural 2014-2020, plus particulièrement celles relatives à la volaille. Ces aides indirectes sont cofinancées par la Région Wallonne et l'Union Européenne et concernent 5 catégories : l'installation des jeunes, les investissements, la diversification, la transformation et commercialisation et les coopératives. Par rapport à la présentation, voici les questions soulevées :

N'y a-t-il pas opposition entre les aides à l'investissement à titre complémentaire et les autorisations définies dans le permis unique qui sont conditionnées à une activité à titre principal ? Non, la définition d'agriculteur à titre principal, ainsi que les conditions qui y sont liées, ne sont pas forcément les mêmes pour obtenir le permis et bénéficier des aides.

Si un poulailler est en sprl, peut-on demander une aide à l'investissement pour le rachat de parts ? Soit la reprise est en personne physique avec une convention de reprise, soit la reprise est en personne morale avec alors une reprise de parts de société. Pour cette dernière, un réviseur d'entreprise est requis, ainsi qu'une convention pour définir combien de parts on reprend. Il est nécessaire d'avoir au moins 25% des parts.

Si on est en classe 1 et qu'une mise aux normes environnementale est nécessaire, est-il possible d'accéder aux aides ? Non, tout investissement en classe 1 est non admissible. Cependant, une ouverture est envisagée, l'article de loi est prévu. Lorsqu'une nouvelle norme doit être mise en œuvre, le ministre peut préciser le taux d'aide qui sera accessible pour effectuer la mise aux normes.

Peut-on obtenir une aide en cas de regarnissage de bétail ? Non, directement, cela n'est plus possible, mais il y a moyen d'utiliser une partie du forfait de 70.000 euros pour le regarnissage.

Par rapport au revenu maximum défini pour être éligible aux aides, il avait été demandé de relever le montant maximum établi à 50.000 euros, car il est trop limitatif. Qu'en est-il ? Dans l'arrêté, le montant n'a pas changé. L'évaluation de ce plafond (notion de seuil de viabilité) se base sur les comptabilités réalisées en ferme. Elle est donc harmonisée et est le reflet des productions réellement en place chez nous. Le calcul est le suivant : recette liée à la vente de volailles - charges opérationnelles (charges liées à votre production) + aides non ponctuelles (MAE, aides de base) - charges de structure (énergie, assurance,



...) = excédent brut d'exploitation, dont on retire les amortissements et on divise par le nombre d'unités.

Si quelqu'un introduit son dossier entre le 1^{er} octobre et 31 décembre 2015, la notification interviendra au maximum le 31 mars 2016. En cas de refus, peut-il réintroduire son dossier ? Oui, au cours du trimestre suivant. L'administration fera son possible pour notifier le plus rapidement possible avant la fin du premier trimestre d'introduction, afin que l'agriculteur puisse réintroduire le dossier le trimestre suivant. Toutefois, cela dépendra du nombre de dossiers à traiter.

Qui est éligible aux aides à l'installation ? Les jeunes dont l'âge est <à 40 ans, avoir les qualifications demandées (voir diplôme requis) et puis, avoir un plan d'entreprise avec produit brut d'exploitation compris entre 25 000 (12 500 si vente directe) et 800.000 euros, ne pas gagner plus de 50.000 euros par UT (unité de travail) et au bout des 3 ans de son plan, avoir atteint au moins 15.000 euros par UT.

Si le budget alloué aux aides pour une année n'est pas totalement dépensé, est-il reporté sur l'année suivante ? Oui, pour ce qui est de l'enveloppe européenne, mais cela sera plus difficile pour celle de la Wallonie (le cofinancement est de 40% par l'UE et 60% par la Wallonie).

Est-ce que les stages à l'école sont pris en compte dans les jours de stage ? Comme l'arrêté du gouvernement wallon qui concerne la formation est en cours d'écriture, c'est l'AGW de 2008 qui sert de référence, et celui précise qu'il faut 1 mois minimum de stage (20 jours ouvrables continus) pour que le stage soit valorisé. Une attestation validée par la DGO6 est requise. Il serait utile que tous les jours passés en stage soient pris en considération, pas uniquement les jours consécutifs. Cependant, dans le cadre du nouvel arrêté en préparation, il semble que ces critères relatifs au stage ne seraient plus repris.

Si l'épouse travaille à l'extérieur, mais n'est pas reconnue dans l'exploitation, alors qu'elle y travaille aussi, est-elle prise en compte ? Si elle est aidante, qu'elle cotise et qu'elle a une attestation, elle compte comme 0.5 unité (sur base d'1 UTH qui équivaut à 1 800 heures de travail pour une personne sur une année).

Quels ont été les critères pour exclure les classes de type 1 ? Il n'y a pas eu de critères, c'est une décision politique.

Il est demandé de simplifier les formulaires à remplir par rapport aux conditions d'accès aux critères : par exemple, il faut prouver qu'on est en qualité différenciée, alors que cette donnée est connue dans les bases de données d'autres services administratifs. Monsieur Youri Bartel s'inscrit dans cette démarche et souhaite à l'avenir pouvoir accéder à une base de données commune à tous les services, afin d'avoir accès au profil complet des agriculteurs. L'idéal serait partir du numéro de producteur pour obtenir toutes les données disponibles d'un producteur. Ce défi est à relever.

IV. Election des 2 représentants du secteur auprès du Collège

Comme prévu dans notre ROI (règlement d'ordre intérieur), il est prévu de renouveler 2 mandats de représentant au bout de 18 mois. Messieurs Jean Marlier et Jean-Philippe Flamend ont proposé



leur démission. Trois nouveaux candidats sont annoncés : Alain HENRY, Benoit KELLER, Luc DRUET. Etant donné qu'un seul des candidats est présent, il est demandé à l'assemblée s'il n'y a aucune opposition à ce que les candidatures des 2 autres soient prises en compte. Les producteurs sont invités à voter et Monsieur Alain Henry remporte les suffrages comme candidat effectif avec 55% des votes. Le vote se poursuit avec l'élection du candidat suppléant qui sera Monsieur Benoît Keller avec 56% des voix.

Le ROI ne permet pas aux candidats postulants de pouvoir voter, cela est remis en question.

V. Discussion : quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour l'année 2016

Le Collège des Producteurs remettra prochainement un avis par secteur sur les actions à mener dans le cadre du plan de promotion 2016 de l'APAQ-W. Pour ce faire, il est demandé aux producteurs présents d'émettre leurs orientations.

Un point est d'abord fait sur l'exécution des activités de l'année 2015. L'enveloppe consacrée au secteur avicole était de 25.000 euros. Durant cette année, l'accent a été mis sur l'œuf en organisant une campagne à Pâques avec présence de producteurs dans les magasins, dégustation d'œufs cuits durs fournis par les éleveurs et distribution de folders. Suite au débriefing sur cette campagne, les points suivants sont ressortis :

1. Il est reconnu que le délai laissé entre la sollicitation de l'action et sa réalisation (Pâques au lieu de septembre) a été trop court et a engendré une préparation non optimale.
2. Les producteurs estiment qu'en définitive, le coût de l'action (pratiquement la totalité du budget du secteur et entièrement sous-traité à une société de communication) est trop important au regard de la contribution apportée par la société désignée pour la conception et l'organisation de l'événement (pour 18 actions de dégustations).
3. Même si cela était lié au temps de préparation trop court, il est regretté que des échanges avec les producteurs n'aient pu avoir lieu sur la ventilation du budget par poste avant de lancer/signer le marché du prestataire ; en effet, ces échanges auraient permis de limiter/supprimer certains postes de coûts en regard d'une meilleure approche coût/contact.

Pour 2016, le budget restant à priori identique, les orientations suivantes sont avancées par les producteurs :

1. Capitaliser sur l'expérience de 2015 en favorisant plus d'échanges dans la préparation concrètes des actions, notamment par un dialogue sur l'approche coût/contact des actions et méthodes proposées.
2. Compte tenu du faible niveau de budget, limiter les dépenses en essayant de valoriser au mieux des initiatives existantes par ailleurs, en nouant des accords, par exemple avec le VLAM pour s'associer à des campagnes de promotion générique des produits œufs et poulets à moindre frais (et/ou en échange de la capsule vidéo réalisée sur l'œuf).
3. Compte tenu du faible niveau de budget, limiter les dépenses en essayant de valoriser au mieux des initiatives transversales en se greffant sur des actions de type « Viva for



Life », « Sensibilisation écoles », « Foires »,.... et/ou en mettant en œuvre des actions multi-produits (par exemple association des secteurs des œufs, du lait et grandes cultures autour d'actions « crêpes »).

4. Dans le même ordre d'idée, il est proposé que soit développées, lors des dégustations sur les foires, des dégustations de poulets rôtis à la broche.
5. Compte tenu du faible niveau de budget, limiter les dépenses en essayant de développer des initiatives basées sur le web (page Facebook et autres réseaux sociaux à des fins de diffusion d'informations sur les produits, recettes, actions locales, ...).
6. Le secteur n'étant pas actuellement en crise, mettre en réserve une partie du budget 2016 pour mobilisation ultérieure en cas de nécessité d'actions de promotion (2016 ou 2017 en cas d'éventuelle crise, quelle qu'en soit la nature).
7. Il est proposé que l'APAQ-w initie, facilite et/ou renforce des démarches auprès des organisateurs de foires (agricoles (dont Libramont) et alimentaires) pour favoriser la présence de produits locaux dans les stands dédiés à la vente de nourriture.

VI. Priorités SoCoPro par rapport au projet d'ordre économique

Les priorités soulevées par les producteurs sont les suivantes :

1. Suivi des actions menées par l'APAQ-W
2. Poursuite des actions prioritaires validées par les précédentes assemblées
3. Développement d'un argumentaire commun à tous les acteurs de la filière pour communiquer en cas de besoin lors des attaques sur l'utilisation des antibiotiques dans le secteur avicole



Liste des participants

Producteurs

Raes Lehaire Dominique
Peeters Laurent
TargéYolin
Devaux Pierre
Devaux Johan
Tihange Olivier
André Philippe
Henry Alain
Labye Didier
Croisier Jacky
Vroman Norbert
Marlier Jean
Quinet Martine

Non Producteurs

La Spina Sylvie Nature et Progrès
Everaert Nadia ULg
Anceau Christine DGO3
Flament Aline Galluvel
Delegrange Franck Quartès
Bartel Youri DGO3
Jacquet Michel AWE
Granados Ana FWA
Cuisinier François Vervaeke
Vandenschrick Elizabeth
Noel Jean François Forfarmers
Andrien Thierry Ardenne Volaille
Grosjean Emmanuel SoCoPro
Colot Catherine SoCoPro

Assemblée sectorielle

Secteur Avicole-Cunicole



Wallonie



Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal de la réunion précédente et mise en oeuvre des actions
2. Présentation par Yuri Bartel de la Direction des Structures Agricoles du **nouvel arrêté fixant les aides à l'installation et à l'investissement en agriculture : focus sur les nouveautés pour le secteur Avicole-Cunicole**
3. Election de deux représentants du secteur auprès du Collège
4. Discussion: quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour l'année 2016?
5. Discussion: établissement des priorités de la SoCoPro pour l'année 2016, dont l'identification d'au moins un projet d'ordre économique
6. Divers (**appel à projet sur fonds FACW**)
Définition de l'ordre du jour provisoire de la prochaine Assemblée Sectorielle

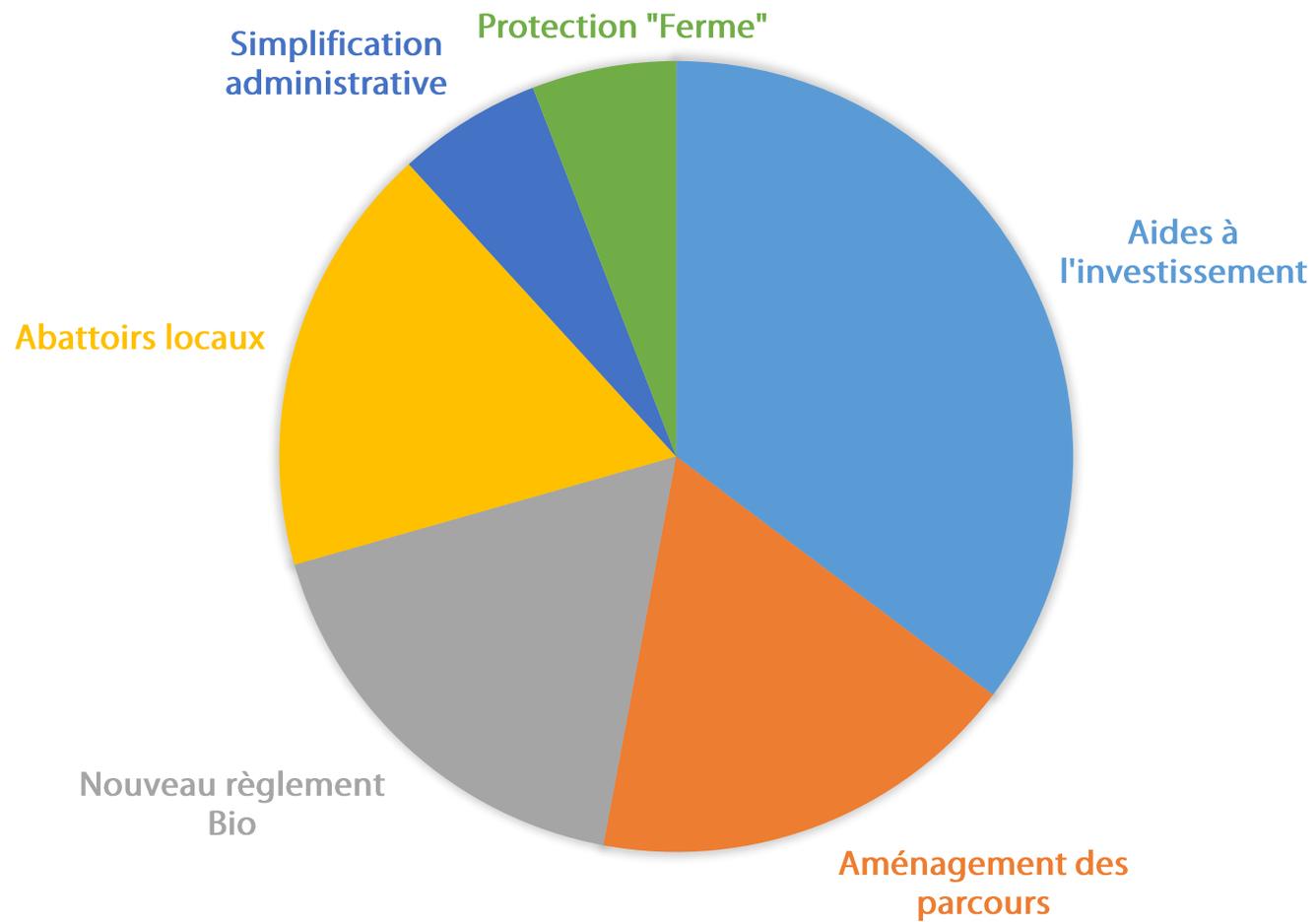


1/ Approbation de l'ordre du jour et mise en œuvre des actions

Désignation d'un Président de séance



mise en œuvre des actions





ETAT D'AVANCEMENT DES PRIORITES

Projet de nouveau règlement Bio

✓ Mobilisation via l'association européenne des volailles rurales/ERPA

✓ Positions des aviculteurs Bio relayées au GT Législation Bio du Collège des Producteurs

Positions des aviculteurs Bio sur :

- ✓ La fin de la mixité des exploitations
- ✓ L'obligation des reproducteurs Bio
- ✓ Le lien au sol fixé à 60%
- ✓ L'alimentation 100% Bio
- ✓ La durée minimale d'élevage
- ✓ Taille maximale d'élevage et taille des lots



ETAT D'AVANCEMENT DES PRIORITES

Sondage recherche/Encadrement

- ✓ Organisation d'un système de collecte des données technico-économiques
- ✓ Vermifugation en pondeuses





2/ Nouvel arrêté ADISA: Quelles opportunités pour le secteur?



13 octobre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur Avicole-Cunicole

Ciney



3/Elections

13 octobre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur Avicole-Cunicole

Ciney



Remise en jeu de deux mandats d'aviculteurs

- ✓ Jean Marlier (membre effectif)
- ✓ Jean-Philippe Flamend (membre suppléant)



Nouveaux candidats

Alain Henry, éleveur de poulets standards à Nandrin

- Numéro de Producteur: 000112476-53
- Profil:
 - ✓ 20 années de pratique; 54 ans
 - ✓ Installation en 1986
 - ✓ Deux poulailers: 25 000 et 35 000 poulets; permis de 52 000 poulets accordé en août
 - ✓ 2016: 5 150 m² total de surface de poulailers
- Motivation:
 - ✓ importance de consacrer un peu de son temps pour défendre le secteur avicole standard, dans l'objectif d'alléger les contraintes administratives, et surtout ne pas en ajouter de nouvelles, surtout face aux menaces se profilant (TTIC, pays voisins, ...)



Nouveaux candidats

Benoît Keller, éleveur de poules pondeuses plein air à Libin

- Numéro sanitaire: 000103759-66
- Profil:
 - ✓ 42 ans, 3 enfants
 - ✓ Un poulailler de 20 000 poules pondeuses élevées en plein air
 - ✓ Développement d'un commerce en vente directe
 - ✓ Un gîte à la ferme
- Motivation:
 - ✓ Importance de consacrer un peu de son temps pour défendre le secteur de la pondeuse, notamment sur les problématiques du marquage des œufs, de la protection du terme «Ferme » et du besoin de simplification administrative



Nouveaux candidats

Luc Druet, éleveur de poules pondeuses Bio à Ronquières

- Numéro de Producteur: 500 38 068
- Profil:
 - ✓ 40 ans, marié, deux enfants, installation en 2003 (moitié de la ferme); reprise complète de l'exploitation en 2013 avec son épouse
 - ✓ 1^{er} poulailler de 3 000 pondeuses Bio en 2007, avec Cocorette; 2^{ème} poulailler de 6 000 pondeuses Bio en 2014
 - ✓ Reste de la ferme en conventionnel (lait, viande, cultures): 80 ha, 230 têtes de bétail
- Motivation:
 - ✓ Solutionner la problématique de la vermifugation en pondeuses Bio
 - ✓ Défendre la limitation de la taille d'élevage en Bio, pour une raison de marché
 - ✓ Développer l'autonomie alimentaire sur l'exploitation



4/ quels ajustements du plan de promotion de l'APAQ-W pour l'année 2016?



Bilan 2015

Campagne de promotion sur les œufs:

- Intérêt de l'action pour faire connaître les œufs régionaux et la qualité des produits (extrême fraîcheur); importance de l'implication des éleveurs
- Étalement de l'action sur 3 semaines, versus 10 jours
- Coût de l'action jugé élevé, à revoir pour une prochaine action
- A refaire: 15 jours avant Pâques et 1 semaine après
- Utiliser les réseaux sociaux pour communiquer sur l'action

Valorisation du métier d'agriculteur:

- Métier multicasquettes (Fermes ouvertes, fermes en ville, Libramont)



Bilan 2015

Coût campagne de promotion sur les œufs:

- 5 producteurs se sont rendus disponibles
- 18 dégustations (au départ 50 prévues)
- 11 points de vente différents
- Coût total: 20 482,5 € htva (**24.783,83 €tvac**); ? 20 982,5 € htva



Bilan 2015

Coût campagne de promotion sur les œufs:

Type de coûts (htva)	Par dégustation	Par point de vente
Total	1 200 € (1400 tvac)	1 900 € (2 250 tvac)
Conception (conception action et préparation du matériel de base d'animation, briefing des hôtes, réunion préparatoire, honoraires agence)	600 € (700)	950 € (1 125)
Organisation (assurances, tél., envoi fax, mail, coordination avec APAQ-W, déplacements, conférence de presse, installation stands et matériel, cuisson des œufs, réalisation décoration œufs, cadeaux pour les enfants)	600 € (700)	950 € (1 125)



Bilan 2015

Coût de la campagne de promotion sur les œufs:

- Organisation d'animations en magasins et dégustations (coordination): 3.875 €
- Aménagement des lieux d'animation: 5.257,5 €
- Tenue d'une réunion préparatoire avec APAQ-W et producteurs: 500 €
- Briefing des hôtes (à la place de la formation sur le « savoir vendre »): 600 €
- Organisation d'une conférence de presse (1 lieu de vente): 750 €
- Organisation du lancement de la campagne (4 au 25/04): 6.000 €
- Honoraires de l'agence: 4.000 €

Total: 20 482,5 € htva (**24.783,83 €tvac**); ? 20 982,5 € htva

ACTIONS 2016



Utiliser les moyens transversaux de l'APAQ-W pour communiquer:

- Sur les œufs: réalisation d'ateliers « crêpes » dans les écoles
- Sur l'image d'une aviculture professionnelle : ?
Panneaux avec les slogan « Ici, un élevage avicole professionnel » (via les campagnes menées sur l'image de l'agriculture)

Ex Action transversales APAQ-W:

- Campagnes sur la revalorisation de l'image de l'agriculture
- Réalisation d'ateliers dans les écoles
- Portraits d'éleveurs dans la presse féminine



ACTIONS 2016

- Mieux utiliser les **réseaux sociaux**, via le personnel de l'APAQ-W ou appel à une société sur base des fonds de cotisations du secteur avicole
- ? Si pas de possibilités d'utiliser les moyens transversaux de l'APAQ-W, **action œufs à la Chandeleur** en associant les secteurs du lait et des grandes cultures
- ? Reporter les fonds de promotion Volailles en 2016

Acquis:

Convention de collaboration entre le Collège et l'APAQ-W pour favoriser la transparence dans la mise en œuvre des budgets de l'APAQ-W, dont une partie provient des cotisations de la profession



5/ Quelles priorités de la SoCoPro pour l'année 2016, dont un projet d'ordre économique?



6/ Divers

13 octobre 2015

Assemblée sectorielle – Secteur Avicole-Cunicole

Ciney